



COMMUNIQUÉ PRESSE

Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue
109, rue Sainte-Anne
Sainte-Anne-de-Bellevue, Qc, H9X 1M2
Téléphone: 514 457-5500
Télécopieur: 514 457-6087
Courriel: info@sadb.qc.ca

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

PANDÉMIE DE LA COVID-19 : L'ABSENCE DU SPVM MET EN PÉRIL LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DES RÉSIDENTS DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE

SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE, le 12 mai 2020. – La Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue dénonce le deux poids deux mesures en matière de sécurité publique et demande au conseil d'agglomération de Montréal ainsi qu'au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) de revoir le plan de déploiement des effectifs policiers.

Dans une résolution votée ce lundi (11 mai) par son conseil municipal, la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue demande en effet que soit fourni à ses citoyens un niveau de service comparable à celui reçu par les citoyens de la ville de Montréal et de ses arrondissements.

Par sa situation privilégiée, le village de Sainte-Anne-de-Bellevue, et particulièrement sa rue Sainte-Anne, est une destination touristique d'importance qui attire des visiteurs de la grande région de Montréal. Alors que partout dans le monde la propagation du virus qui cause la COVID-19 oblige les autorités à prendre des mesures exceptionnelles de sécurité sanitaire et de confinement, la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue ne possède pas de ressources policières pour faire respecter les normes de distanciation sociale imposées par la Direction de la santé publique pour lutter contre la pandémie, la sécurité publique et le déploiement du SPVM à Sainte-Anne-de-Bellevue relevant de la responsabilité de l'agglomération.

« Avec l'arrivée des belles journées du printemps et le mercure qui est à la hausse, c'est normal que les gens ressentent le besoin de mettre le nez dehors et la rue Sainte-Anne est souvent l'endroit où les piétons et les cyclistes se rassemblent. Malheureusement, nous avons constaté avec regret au cours des derniers jours que les gens ne respectent pas les mesures élémentaires de distanciation sociale et mettent en péril la santé et la sécurité des autres », a expliqué Paola Hawa, mairesse de Sainte-Anne-de-Bellevue.

Alors que la Ville a demandé à plusieurs reprises au poste de quartier 1 (PDQ-1) du SPVM de faire respecter les normes de distanciation sociale imposées par la Direction de la santé publique, le SPVM étant la seule organisation disposant de l'autorité nécessaire pour intervenir, les demandes sont restées sans réponse.

Selon les informations obtenues par la Ville, les effectifs policiers seraient déployés majoritairement dans la ville de Montréal et ses arrondissements, particulièrement dans

les parcs Lafontaine, du Mont-Royal et Jean-Drapeau et ne sont donc pas disponibles pour faire respecter les normes de distanciation sociale dans les villes liées.

Pourtant, les villes liées de l'agglomération de Montréal, dont fait partie Sainte-Anne-de-Bellevue, versent une quote-part pour les services d'agglomération. Pour l'année 2020 seulement, la quote-part générale des villes liées s'élève à près de 375 M\$ et la répartition pour le SPVM représente 32,39 % de cette quote-part, soit la somme de près de 121,5 M\$. La quote-part générale de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue s'élevant à environ 6,5 M\$, c'est 2,1 M\$ qui sont assignés au Service de police de la Ville de Montréal.

Plus précisément, les citoyens des villes liées de l'agglomération payent proportionnellement par personne 62 % de plus pour les services d'agglomération, particulièrement pour le transport collectif et la sécurité publique, que les citoyens de la ville de Montréal et de ses arrondissements, mais reçoivent un niveau de service inférieur à ces derniers.

« Les résidents de Sainte-Anne-de-Bellevue ne sont pas des citoyens de seconde zone. Le conseil d'agglomération de Montréal a le devoir moral d'offrir des services de sécurité publique qui sont équitables pour l'ensemble des citoyens de l'agglomération. On ne peut plus tolérer ce deux poids deux mesures. Nous payons plus que notre part pour les services de sécurité d'agglomération, nous avons donc droit à la présence du SPVM à Sainte-Anne-de-Bellevue », a conclu Mme Hawa.

Depuis le début des consignes de confinement et de distanciation sociale, la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue a mis en place une série de mesures visant à limiter les rassemblements dans son espace urbain, en plus de déployer une campagne de sensibilisation auprès de ses citoyens et des visiteurs. Force est de constater que ces mesures de prévention et de sensibilisation ne suffisent pas.

Le conseil d'agglomération et le SPVM doivent impérativement revoir le plan de déploiement des effectifs policiers et fournir de façon permanente un niveau de service aux citoyens de la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue qui est identique à celui offert aux citoyens de la ville de Montréal et de ses arrondissements.

-30-

Renseignements :

Martin Bonhomme, ing., CPA, CMA, MBA
Directeur général
514 457-6834
mbonhomme@sadb.qc.ca



PROVINCE DE QUÉBEC

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MAI 2020 DU
CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE, TENUE PAR MOYEN TECHNOLOGIQUE

05-106-20 COVID-19 : Résolution visant à obtenir un déploiement équitable des services de police pour assurer la sécurité des résidents de Sainte-Anne-de-Bellevue en situation de crise d'urgence sanitaire

- ATTENDU QUE la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue fait partie des 15 villes liées de l'agglomération de Montréal conformément au décret 1229-2005 ordonné par la ministre des Affaires municipales le 8 décembre 2005;
- ATTENDU QUE la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue est une ville reconstituée depuis le 1^{er} janvier 2006, conformément au décret ci-dessus mentionné;
- ATTENDU QUE la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* donne à l'agglomération de Montréal des pouvoirs relatifs aux services communs touchant toute la population de l'agglomération;
- ATTENDU QUE structurellement la ville de Montréal possède en permanence la majorité des voix au conseil, car elle représente 87 % de la population de l'agglomération;
- ATTENDU QUE le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) est une responsabilité d'agglomération qui relève du conseil d'agglomération de Montréal;
- ATTENDU QUE les villes liées versent une quote-part pour les services d'agglomération;
- ATTENDU QUE la quote-part générale des villes liées s'élève à près de 375 M\$ pour l'année 2020 et que la répartition pour le SPVM représente 32,39 % de cette quote-part, soit la somme de près de 121,5 M\$;
- ATTENDU QUE la quote-part générale de la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue s'élève pour l'année 2020 à environ 6,5 M\$ et que, de ce montant, 2,1 M\$ est assigné au Service de police de la Ville de Montréal;
- ATTENDU QUE que la propagation de la pandémie mondiale de la COVID-19 touche la province de Québec et particulièrement l'île de Montréal;
- ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois le 13 mars 2020 (décret numéro 177-2020);
- ATTENDU QUE le gouvernement du Québec et la Direction de la santé publique imposent des mesures strictes de distanciation sociale pour lutter contre l'épidémie de COVID-19;

- ATTENDU QUE le village de Sainte-Anne-de-Bellevue, et particulièrement sa rue Sainte-Anne, est une destination touristique d'importance qui attire des visiteurs de la grande région de Montréal;
- ATTENDU QUE la patrouille municipale au service de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue ne dispose pas de l'autorité nécessaire pour faire respecter les normes de distanciation sociale imposées par la Direction de la santé publique;
- ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue a mis en place une série de mesures visant à limiter les rassemblements dans son espace urbain en plus de déployer une campagne de sensibilisation auprès de ses citoyens et des visiteurs;
- ATTENDU QUE les mesures de prévention et de sensibilisation mises en place par la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue ne suffisent pas à faire respecter les mesures sanitaires de lutte à la propagation de la COVID-19 et, par conséquent, à assurer la santé et la sécurité des citoyens de la ville;
- ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue a avisé à de nombreuses reprises le poste de quartier 1 (PDQ-1) que les mesures de distanciation sociale ne sont pas respectées depuis la mi-mars par les piétons et les cyclistes pendant les fins de semaine particulièrement sur la rue Sainte-Anne;
- ATTENDU QUE la même situation de non-respect des mesures de distanciation sociale est observée dans les villes de Beaconsfield, de Pointe-Claire et de Dorval (le long des rues Lakeshore et Beaconsfield) desservies par le PDQ-1 dans le cas des villes de Sainte-Anne-de-Bellevue et de Beaconsfield et par le PDQ-5 dans le cas des villes de Pointe-Claire et de Dorval;
- ATTENDU QUE selon les informations obtenues des diverses autorités municipales de la Ville de Montréal, les effectifs policiers sont déployés majoritairement dans la Ville de Montréal et ses arrondissements (parc Lafontaine, parc du Mont-Royal, parc Jean-Drapeau) et ne sont pas, par le fait même, disponibles pour faire respecter les normes de distanciation sociale imposées par la Direction de la santé publique ailleurs sur le territoire;
- ATTENDU QUE depuis de nombreuses années, les villes liées, dont la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, affirment qu'elles n'obtiennent pas le même niveau de service pour leurs citoyens en ce qui a trait aux services relevant de l'agglomération, particulièrement du SPVM, que la Ville de Montréal et ses arrondissements;
- ATTENDU QUE que les citoyens de Sainte-Anne-de-Bellevue ne sont pas des citoyens de seconde zone et qu'ils disposent des mêmes droits que l'ensemble des citoyens de l'agglomération de Montréal et du Québec en ce qui a trait à leur santé et sécurité et que, dans un contexte de crise sanitaire, les citoyens de l'Ouest-de-l'Île ont droit au même niveau de service que les citoyens de la Ville de Montréal et de ses arrondissements;
- ATTENDU QUE les citoyens des villes liées ont proportionnellement payé, per capita, 62 % de plus que les citoyens de la Ville de Montréal et de ses arrondissements pour les services d'agglomération et pour un niveau de service inférieur à celui des citoyens de la Ville de Montréal et de ses arrondissements;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Paola Hawa
Appuyé par Francis Juneau

QU'IL SOIT RÉSOLU que la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue demande au Conseil d'agglomération de Montréal, ainsi qu'au Service de police de la Ville de Montréal, de mettre définitivement fin au deux poids deux mesures qui existe entre le niveau de service fourni par le SPVM aux citoyens de la Ville de Montréal et de ses arrondissements et ceux offerts aux citoyens des villes liées et que cesse cette iniquité qui perdure depuis 2006;

QU'IL SOIT RÉSOLU que le SPVM revoie son plan de déploiement des effectifs policiers et fournisse de façon permanente un niveau de service identique aux citoyens de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue et aux citoyens de la Ville de Montréal et de ses arrondissements;

QU'IL SOIT RÉSOLU que, durant cette période de pandémie mondiale, le SPVM fournisse le niveau de service que les citoyens de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue sont en droit d'obtenir en tenant compte que la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue acquitte annuellement sa quote-part pour les services d'agglomération;

QU'IL SOIT RÉSOLU que le SPVM fasse appliquer de la même manière les mesures de distanciation sociale sur le territoire de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue que sur le territoire de la Ville de Montréal et de ses arrondissements;

QU'IL SOIT RÉSOLU que cette résolution soit transmise à madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, à madame Chantal Rouleau, ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal, au comité exécutif de la Ville de Montréal ainsi qu'à toutes les villes liées de l'agglomération de Montréal.

Le vote est demandé par madame la conseillère Dana Chevalier :

Pour

Francis Juneau
Paola Hawa
Tom Broad
Yvan Labelle
Denis Gignac

Contre

Dana Chevalier
Ryan Young

Adoptée sur division.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME



Me Catherine Adam, OMA

Greffière

Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue